

Art Urbain à Wavre : un appel aux artistes pour transformer la ville

1. CONTEXTE GÉNÉRAL

La Ville de Wavre lance un appel à projets destiné aux artistes et collectifs souhaitant contribuer à l'embellissement de l'espace public à travers des interventions d'art urbain.

À travers cette initiative, la Ville souhaite transformer certains lieux du quotidien en supports d'expression artistique afin de renforcer l'attractivité du territoire, valoriser l'espace urbain et favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous.

Chaque œuvre proposée devra entrer en résonance avec son lieu d'implantation ou raconter un fragment de l'histoire, de l'identité ou du patrimoine de Wavre, afin de créer un dialogue fort entre création contemporaine et mémoire locale.

À travers ce projet, la Ville entend :

- encourager la création artistique contemporaine ;
- renforcer l'identité visuelle de Wavre ;
- favoriser l'accès à la culture dans l'espace public ;
- créer du lien entre histoire et patrimoine, habitants, visiteurs et artistes.

2. CANDIDATURES

2.1. Qui peut participer ?

L'appel est ouvert aux artistes professionnels ou émergents ainsi qu'aux collectifs, sans restriction géographique.

Fresques murales, interventions graphiques, techniques mixtes, mosaïque, installations ou autres formes de création urbaine sont acceptées, à condition qu'elles soient adaptées au support et garantissent une durabilité minimale de 10 ans.

2.2. Critères de sélection

Les projets seront évalués sur base de :

- la qualité artistique et l'originalité ;
- la pertinence par rapport au lieu et à l'histoire racontée ;
- l'intégration dans l'environnement ;
- la faisabilité technique ;

- le respect du budget et du calendrier.

2.3. Calendrier

- Ouverture de l'appel : 29 juin 2026 à 08h00.
- Clôture des candidatures : 15 août 2026 à 23h59.
- Sélection des projets : août – septembre 2026
- Réalisation des œuvres : à partir d'octobre 2026

2.4. Comment candidater ?

Les artistes sont invités à remettre une proposition artistique pour un ou plusieurs sites proposés par la Ville, accompagnée d'un budget détaillé (honoraires, matériel, frais techniques, assurances et déplacements).

Les modalités de participation sont disponibles via le formulaire de candidature suivant : <https://www.wavre.be/art-urbain>

3. CONDITIONS ET DROITS

3.1. Critères de sélection

Aucune technique ou domaine d'expression n'est imposé pour la réalisation des fresques, pour autant que celui-ci soit adapté au support de l'endroit désigné, qu'il se conforme aux normes de sécurité, qu'il ne risque pas de se dégrader avec les aléas climatiques et qu'il puisse garantir une durée de vie de minimum 10 ans. Dans la mesure du possible, il est demandé aux artistes de veiller à utiliser des produits respectueux de l'environnement.

La thématique de l'œuvre et sa réalisation doivent impérativement tenir compte de l'environnement architectural, urbanistique, culturel et surtout humain des endroits désignés.

Pour garantir cet objectif, les œuvres proposées seront présentées en amont à un comité au sein de l'Administration. Cette commission, composée de différents services de la ville ainsi que de l'échevin de la Culture et des Evénements, décidera ou non de la faisabilité du projet selon les critères établis :

- Le concept général (choix de la thématique, techniques utilisées, l'originalité du projet...);
- La valorisation de l'environnement et la bonne intégration de l'œuvre dans son milieu ;
- La faisabilité du projet et le respect des deadlines ;
- Le prix (réaliste).

Les dossiers de candidature ne reprenant pas les éléments précités seront jugés incomplets et seront exclus de la sélection, sans soumission auprès de la commission. De plus, les dossiers de candidature avec des messages nominatifs, religieux, homophobes, injurieux, politiques ou racistes seront aussi exclus, sans soumission auprès de la commission préalablement.

3.2. Critères techniques relatifs à la localisation du lieu

Les endroits mis à disposition doivent rester en l'état, il n'est pas possible de déplacer ou de démonter du mobilier urbain. Certains bâtiments étant à proximité directe d'une voie publique, il y aura lieu de respecter le code de la route, de faire les demandes d'autorisation nécessaires afin de ne pas perturber la circulation.

Une copie des permis nacelle ou montage d'échafaudages sera demandée à l'artiste si nécessaire.

3.3. Conditions financières

L'artiste sera rémunéré sur base du montant indiqué (TVAC) dans le devis du dossier de candidature. Si le résultat de l'œuvre ne correspond pas au projet initial décrit dans le dossier de candidature, le jury de sélection se réserve le droit de restreindre le paiement relatif aux honoraires de l'artiste.

L'artiste est invité à remettre un devis raisonnable incluant :

- Le statut et les honoraires (Bénéficiaire d'un RPI, carte d'artiste, assurance, déclaration d'exécution) ;
- La prise en charge par l'artiste du support mural et sa préparation éventuelle ;
- L'achat du matériel et l'équipement nécessaire à l'exécution, au montage et démontage du chantier, en ce compris la prise en charge de tous les dispositifs techniques (échafaudage, nacelle ou autres) ;
- La souscription à une assurance responsabilité civile durant la période de réalisation (preuve à fournir) ;
- La conception et la cession des droits sur l'œuvre ;
- Les frais de déplacement et de séjour.

Il est à noter que la prise en charge des frais de séjour et de déplacement ne peut faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

L'artiste devra fournir des justificatifs ou factures pour justifier ses dépenses.

La réalisation devra être conforme au permis d'urbanisme et en cas de non-conformité, l'artiste devra prendre en charge la remise en l'état original de l'endroit.

La Ville de Wavre prend à sa charge les démarches nécessaires pour :

- L'obtention des permis d'urbanisme ;
- Les frais de sécurisation et de signalement du chantier ;
- L'apport d'une aide logistique si besoin formulé et dans la mesure des moyens ;
- L'établissement des ordonnances de police nécessaire au bon déroulement du chantier sur l'espace public ;
- La conservation de l'œuvre pendant au minimum 5 ans.

Le budget total mis à disposition pour l'ensemble des œuvres de l'appel à projet s'élève à 20 000€ TVAC.

3.4. Droits sur l'œuvre

La Ville de Wavre n'assumera aucune responsabilité sur des détériorations volontaires ou involontaires qui pourraient survenir.

Sur base d'un contrat/d'une convention établi(e) avec l'artiste, l'œuvre devient la copropriété de la Ville de Wavre et celle-ci est autorisée à faire la promotion de l'artiste et de son travail sur tout support et par tous les moyens. Le nom de l'artiste ou du collectif d'artistes et de l'œuvre seront systématiquement apposés (copyright) sur les supports de diffusion. L'artiste autorise la mise à disposition en ligne, l'intégration dans une présentation audiovisuelle, télévisuelle ou multimédia, l'exploitation par voie audiovisuelle, sous réserve que la promotion ne porte pas atteinte à l'honneur ou à la réputation de l'artiste.

L'artiste a l'obligation d'indiquer dans ses outils de communication que l'œuvre a été réalisée dans le cadre du projet d'Art urbain en place par la Ville de Wavre. Le logo, la signalétique ainsi que les supports visuels seront mis à disposition de l'artiste au moment de la validation du projet.

4. LIEUX

4.1. Façade Pont des Amours

Adresse : rue de la Limite 5, 1300 Wavre

Support : parpaing

Spécificités : thématique « amour » en lien avec le nom du pont



4.2. Façade rue de l'Escaille

Adresse : rue de l'Escaille 13, 1300 Wavre

Support : brique

Spécificités : proximité de la statue de la « Crapaute », emblème local

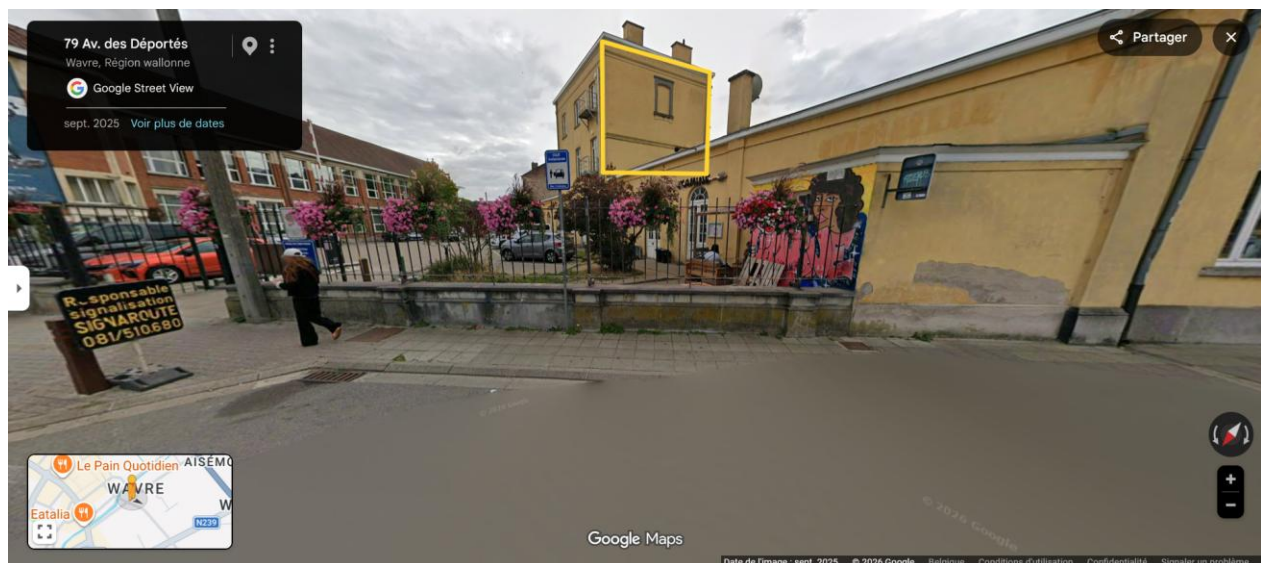


4.3. Bâtiment Vitamine Z

Adresse : avenue des Déportés 79, 1300 Wavre

Support : enduit

Spécificités : maison des jeunes



4.4. Boitier électrique Commissariat

Adresse : rue Florimond Letroye 31, 1300 Wavre

Support : pvc

Spécificités :



4.5. Institut Saint-Jean Baptiste

Adresse : chaussée de Louvain 34, 1300 Wavre

Support : béton

Spécificités : école secondaire



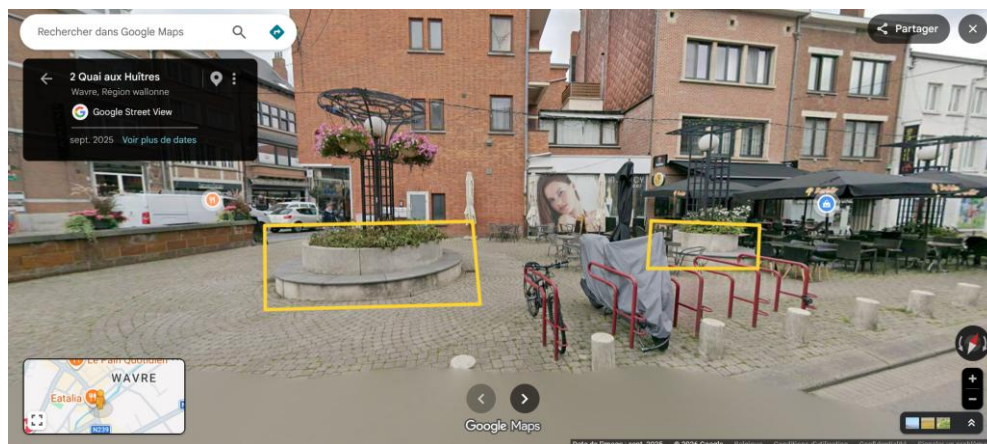
4.6. Bacs de fleurs et bancs du Quai aux huitres

Adresse : Quai aux huitres, 1300 Wavre

Support : béton

Spécificités : 10 bacs de fleurs et 3 bancs/bacs. La Dyle coule sous la rue.





4.7. Murets du centre médical de Wavre

Adresse : rue du pont Saint-Jean 3, 1300 Wavre

Support : béton

Spécificités : centre médical

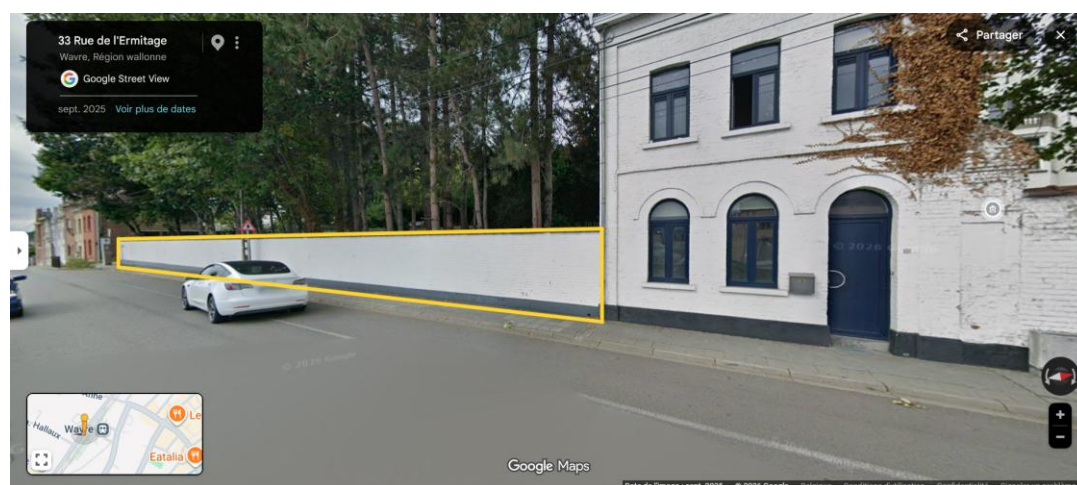


4.8. Enceinte du château de l'Ermitage

Adresse : rue de l'ermitage 23, 1300 Wavre

Support : brique peinte

Spécificités : présence de fresques en mosaïque à conserver



4.9. Boitier électrique Les Petits Mouchons

Adresse : avenue des mésanges 25, 1300 Wavre

Support : pvc

Spécificités : devant une crèche

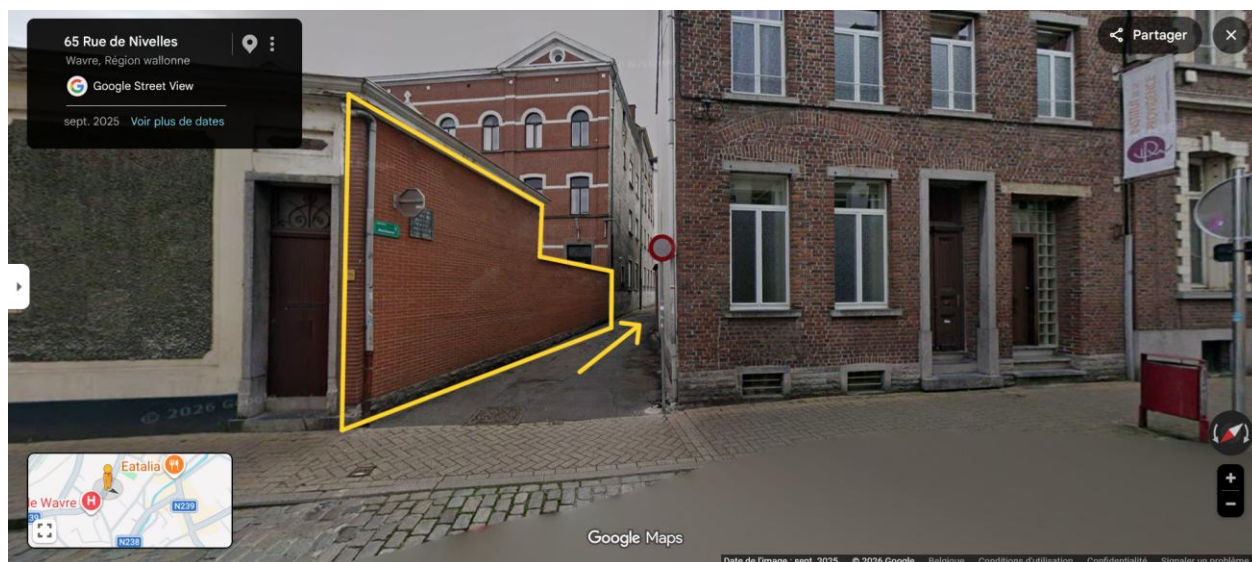


4.10. Ruelle de la blanchisserie

Adresse : ruelle de la blanchisserie, 1300 Wavre

Support : brique

Spécificités : lieu fréquenté par des élèves, volonté de sécuriser via de l'éclairage



4.11. Mur de la cour de la Providence

Adresse : parking des carabiniers, 1300 Wavre

Support : brique

Spécificités : école secondaire

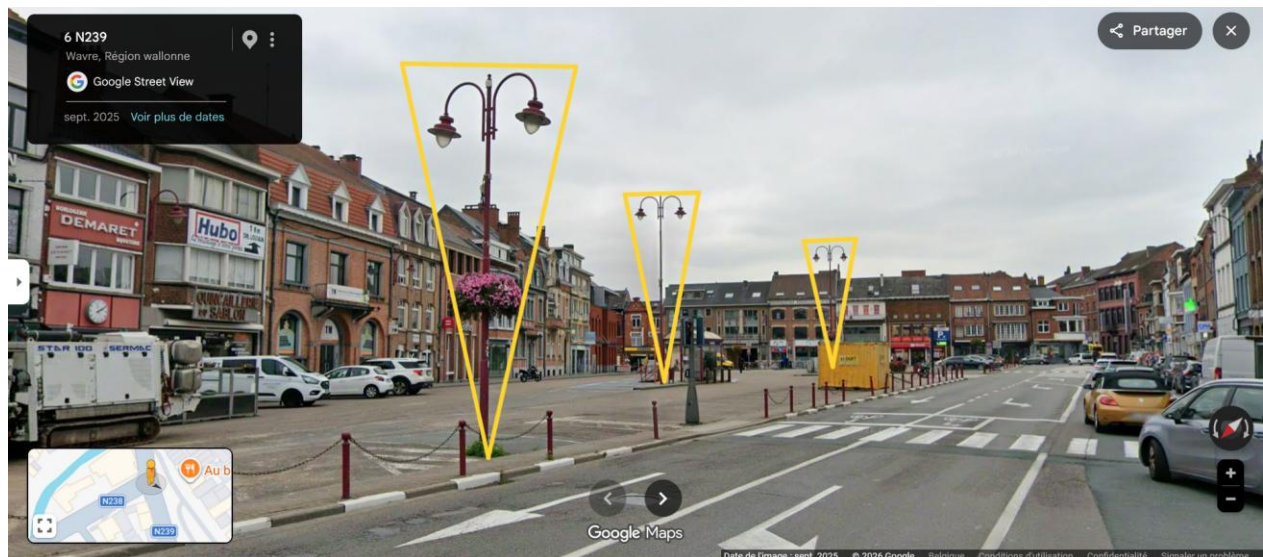


4.12. Lampadaires place Alphonse Bosch

Adresse : place Alphonse Bosch, 1300 Wavre

Support : métal

Spécificités : /



4.13. Façades de l'Athénée Royal Maurice Carême

Adresse : rue Charles Sambon 40, 1300 Wavre

Support : béton

Spécificités : école maternelle. Présence d'une fresque représentant Yoko Tsuno à proximité. Présence de la Dyle.



4.14. Mur de l'Espace Simone Veil

Adresse : rue Lambert Fortune 39, 1300 Wavre

Support : brique

Spécificités : rassemblement d'associations



4.15. Enceinte de la Cure

Adresse : place de la Cure 23, 1300 Wavre

Support : enduit

Spécificités : Association des Œuvres Paroissiales de la Région de Wavre

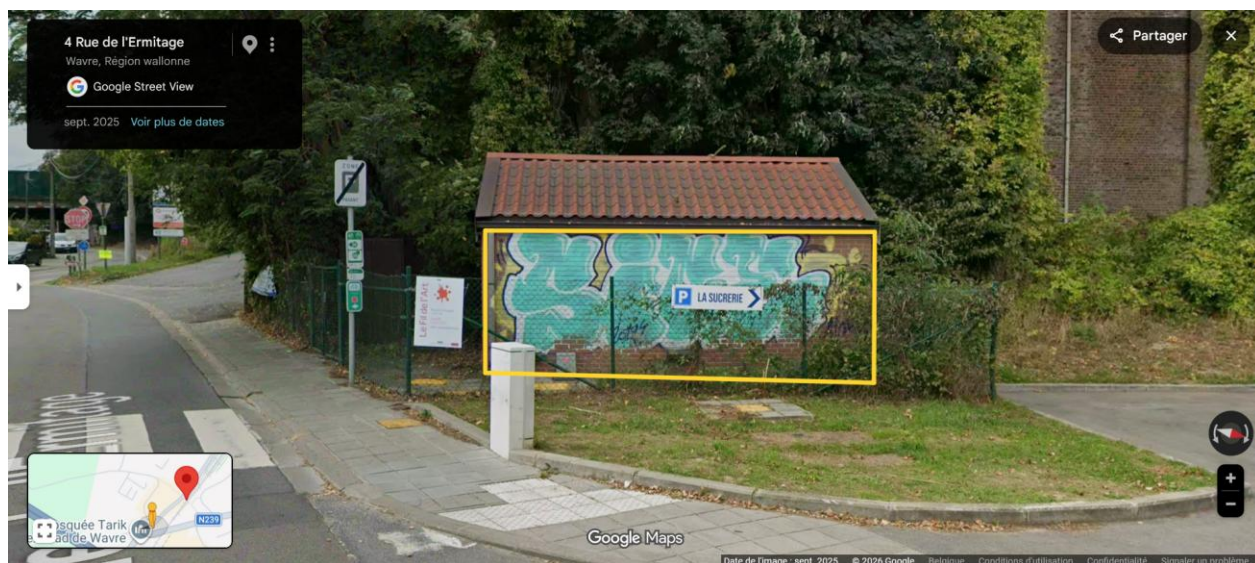


4.16. Cabine électrique du parking de la Sucrierie

Adresse : chemin de la sucrierie, 1300 Wavre

Support : brique

Spécificités : lieu-dit suite à la présence historique d'une sucrierie, actuellement centre de spectacles.



4.17. Bacs de fleurs / bancs place Cardinal Mercier

Adresse : place Cardinal Mercier 20, 1300 Wavre

Support : béton

Spécificités : /

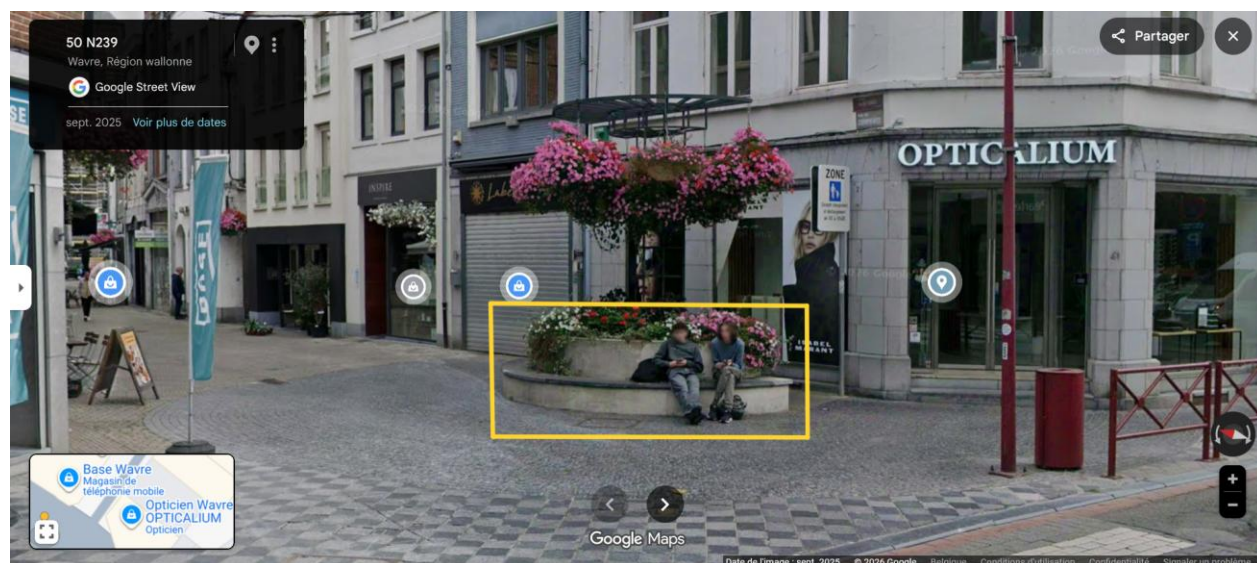


4.18. Bac de fleurs / banc rue du Commerce

Adresse : rue du commerce 32, 1300 Wavre

Support : béton

Spécificités : /



4.19. Pont de la E411

Adresse : rue provinciale, 1301 Bierges

Support : béton

Spécificités : /



4.20. Mur de l'académie de Musique

Adresse : Avenue des déportés 69, 1300 Wavre

Support : brique

Spécificités : enceinte du parking de l'académie de musique et de la maison des jeunes

